
Adresse des administrateurs du département du Calvados qui annoncent la célébration de la fête pour la reprise de Toulon, lors de la séance du 24 nivôse an II (13 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du département du Calvados qui annoncent la célébration de la fête pour la reprise de Toulon, lors de la séance du 24 nivôse an II (13 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 274-275;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36015_t2_0274_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[Pradelles, s.d.] (1)

« Aux Représentants du Peuple Français, La République française doit donner à l'univers l'exemple de ne plus se courber devant les idoles de la superstition. L'ignorance les plaça dans le ciel, les prêtres et les tyrans nous forcèrent de les adorer ou de périr dans les supplices.

Aujourd'hui ce grand échafaudage vient de crouler. Les sans-culottes de Pradelles, parmi les débris encore fumants y ont élevé une montagne sur laquelle seront assis (es) la Liberté et l'Égalité.

Cette scène, Législateurs, a été prolongée par des cris de *Vive la République, Vive la Montagne*. Les spectateurs nombreux ayant été électrisés par l'enthousiasme qui régnoit dans l'assemblée se sont réunis à elle pour vous exprimer leurs vœux; Vous vous êtes montrés dignes de la confiance d'un grand peuple, lorsque n'écoulant que votre courage, vous avez terrassé l'hydre du marais et fait subir au tyran et à l'infamale autrichienne la peine due à leurs crimes. Les grandes mesures qui en ont été la suite, ont préservé la République. Vous venez d'en donner le complément par l'organisation du gouvernement révolutionnaire. Ce sera l'arche contre laquelle viendront se briser les efforts combinés des tyrans de l'Europe, Continuez, Représentants, cette énergie révolutionnaire jusqu'à ce que les peuples éclairés par le flambeau de la Raison renoncent à l'esclavage.

Tous les colifichets superstitieux ne vous étant plus nécessaires, nous les adressons au citoyen Reynaud votre digne collègue pour les faire arriver au Trésor national; ils consistent en une grande croix plaquée sur bois, une lampe, un encensoir brisé, deux calices deux ciboires et deux soi-disant soleils. Puisse ce foible tribut au triomphe de la Raison être général chez tous les peuples. »

IMBERT (maire), J. DEIDIER (off. mun.), FERRES (procureur de la comm.), M. SASEALES (off. mun.), ROUX (off. mun.), CHAMPALBERE, SAEZ et FOURNET, TOURNAYRES, HUGON (off. mun.), IMBERT (notable), CHALONNAL, LAIZ (présid. de la Sté), BONEZY fils (secrét.-greffier), MAY, (secrét.-greffier).

18

Les sociétés populaires et les communes du district du Dorat, réunies à la société populaire et commune du Dorat, annoncent à la Convention, qu'elles ont célébré, le 19 nivôse, la fête nationale décrétée à l'occasion de la reprise de l'infâme Toulon; les détails de cette fête sont insérés dans leur adresse (2).

Mention honorable, insertion au Bulletin (3).

19

Les administrateurs du département du Calvados annoncent la célébration de la même

fête. Les sociétés populaires, les autorités constituées y ont assisté. Les droits de l'homme, gravés sur une pierre de la ci-devant Bastille, y ont été portés en triomphe, aux cris répétés de vive la République! vive la Montagne! (1).

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Caen, 11 niv. II] (3)

« Citoyens Représentants,

La fête civique recommandée par le décret de la Convention et relative à la prise de Toulon a été célébrée hier avec tous les transports de la joie la plus vive; les corps administratifs et en général les autorités constituées tant civiles que militaires se sont réunies pour célébrer un si beau jour. On voyoit la satisfaction empreinte sur tous les visages. Le Directoire du département crut devoir rendre cette fête encore plus auguste en présentant à l'hommage public, les Droits de l'homme encadrés dans une pierre de la Bastille, qui lui a été adressée par le patriote Palloy. Cette charte immortelle digne de l'admiration des siècles a été portée en triomphe ornée d'une draperie tricolore, de guirlandes, de rubans et de fleurs, dans toutes les rues de la ville, les citoyens se pressaient autour de ce monument de la sagesse humaine; ils ne pouvoient contenir le plaisir qu'ils avoient d'y voir les bases de leur bonheur et les cris répétés de *Vive la République, Vive la Montagne*, annonçoient assez le tribut de reconnaissance que leurs cœurs payèrent au soutien de la patrie. C'est à vous plus particulièrement qu'ils payoient ce tribut, Législateurs intrépides, dont les veilles et les soins sauvèrent tant de fois la chose publique, et nous assurèrent pour toujours le titre glorieux de Républicains. Arrivés devant la Maison commune, le cortège s'arrêta. Les Droits de l'homme furent déposés, au bruit des décharges de l'artillerie, sur un amphithéâtre élevé autour de l'arbre de la liberté Là, l'officier municipal faisant les fonctions de maire et le président du département prononcèrent un discours qui célébroit le triomphe, objet de l'allégresse publique. Des hymnes patriotiques furent aussi chantées; des anciennes armoiries toutes chargées d'or, des étoiles ayant servi à l'enharnachement des ministres du mensonge et encore un portrait du tyran qui s'est trouvé dans un grenier ont été dévorés par les flammes au son d'une musique guerrière. Aussitôt les citoyens ont à l'envi formé des danses sur l'air chéri de la Carmagnole, tous les anciens vestiges de la tyrannie, de la féodalité et de la superstition ayant été consumés, le cortège est reparti pour se rendre à la Société populaire. Les Droits de l'homme y ont été déposés, et sur la demande des membres de cette Société, nous avons consenti à ne reprendre ce dépôt qu'au prochain jour de décade, jour auquel nous nous proposons de faire une nouvelle promenade civique. Ces promenades valent bien, sans doute, les anciennes et ridicules processions dont la superstition faisoit les frais. Vous voyez, citoyens Législateurs, que le républicanisme est vraiment à l'ordre du jour dans la ville de Caen; il ne

(1) C 288, pl. 875, p. 19.

(2) P.V., XXIX, 212.

(3) Bⁱⁿ, 25 niv. (2^e suppl^t).

(1) P.V., XXIX, 212. Mention dans C. Eg., p. 116; J. Matin, n° 526.

(2) Bⁱⁿ, 24 niv.

(3) C 288, pl. 886, p. 45.

dépendra pas de nous d'entretenir ce feu sacré dans le cœur de nos concitoyens et nous saurons toujours donner l'exemple.»

COURVILLE, J. N. NEEL (*présid.*), ROUDERON, MARAT, COSNARD, ZELIE, J. GAUGAIN, G. GUITTO.

20

L'administration du district de Bar-sur-Seine fait part à la Convention de l'empressement et de la reconnaissance, avec lesquels les autorités constituées et les habitants de ce district ont accepté le gouvernement révolutionnaire. Elle annonce qu'un bien d'émigré, affermé 1,900 liv., a été vendu 196,420 liv., que les dons patriotiques, déposés au district par la société populaire de Bar-sur-Seine, consistent en 184 chemises, 33 paires de bas, 7 paires de guêtres, 2 chapeaux, 21 paires de souliers, un gilet, trois sabres, 2 couvertures, 2 épaulettes en or; que la société de Celles y a aussi déposé 46 chemises, à quoi l'administration a joint 271 couvertures, 438 paires de souliers, 5 capotes, 24 chemises, 22 paires de guêtres; en outre, 342 marcs d'argenterie, provenant des églises des communes de Riceys, d'Essoyes, Channes, Bragelogne, Merrey, Saint Usage, Balnot-Lagrange, Loches, Rumilly, Ville-Morien, Bagneux, Courteron, Polisy, Beauvoir et Avirey (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Bar-sur-Seine*, 19 niv. II. A la Conv.] (3)

Le district de Bar-sur-Seine est au grand pas : toutes les autorités, tous les habitants ont avec autant d'empressement que de reconnaissance accepté le gouvernement révolutionnaire, et chacun félicite la Convention sur les succès heureux et mérités de la République au Port de la Montagne et à Landau.

La vente d'un bien d'émigré commencée les 13 et 14 frimaire a été terminée le 18 nivôse : il en résulte que ce bien affermé 1900 l. a été vendu non compris le ci-devant château 196 420 l.

Cela va et ça ira.

La Société Républicaine de Bar-sur-Seine a déposée une caisse des dons qu'elle a faits à la patrie, consistants en 184 chemises, 33 paires de bas, 7 paires de guêtres, 2 chapeaux, 1 gilet, 21 paires de souliers, 3 sabres, 2 couvertures et 2 épaulettes en or.

La Société de Celles a déposé 46 chemises; ces effets sont chargés pour les magasins militaires et l'administration y a joint 271 couvertures, dont 34 offertes en pur don : 438 paires de souliers dont 234 proviennent d'anciens dons, ainsi que 5 capotes de drap, 24 chemises et 22 paires de guêtres.

L'administration a fait en outre charger 342 marcs d'argenterie provenant des communes de Riceys, d'Essoyes, Channes, Bragelogne, Merrey, Saint-Usage, Balnot-la-Grange, Loches, Rumilly,

Villemorien, Bagneux, Courteron, Polisy, Beauvoir et Avirey. Cette argenterie a sa route pour la Monnoye à Paris.»

LEGOUIST, JONCHIN, FROCARD, M. COLOMBY, JIMENT.

[*Bar-sur-Seine*, 15 niv. II, La Sté républ. à la Conv.]

« Citoyens Représentants,

Semblables à cet astre régénérateur qui éclaire, échauffe et vivifie la nature, vous avez fait le bonheur de la République en faisant passer dans l'âme des français le feu sacré et inextinguible de la liberté qui vous a guidé dans les nobles et pénibles travaux que vous avez entrepris et que le succès a toujours couronné. Recevez les hommages de la Société populaire et vraiment républicaine de Bar-sur-Seine, elle n'a cessé d'applaudir aux mesures que vous avez prises pour terrasser la tyrannie et étouffer le fanatisme. Elle vous a invité à rester à votre poste jusqu'à la paix ou la défaite entière des ennemis de la République, ayant consolidé la grand œuvre de la régénération française. La Société dans son enthousiasme sur les salutaires effets que doit procurer votre décret sur le mode du gouvernement provisoire et révolutionnaire ne peut rester dans le silence à la lecture de la loi qui doit anéantir ou prévenir tous les complots liberticides, qui va épurer toutes les autorités constituées, établir une surveillance active et générale sur tous les fonctionnaires publics. Elle a reconnu la sagesse des Montagnards et dans l'épanchement de nos cœurs par un de ces mouvements spontanés que le seul amour de la patrie peut produire, nous nous sommes tous écrié Vive la République, Vive la Montagne, la patrie est sauvée.»

GOMBAULT (*secrét.*), THIÉNÉE (*présid.*), MARTMOS (*secrét.*).

[*Extrait des P. V. de la Sté républ.*, 15 niv. II]

La Société ayant accepté à l'unanimité avec enthousiasme et avec empressement le décret sur le mode du gouvernement révolutionnaire aussitôt qu'il est parvenu à sa connaissance à la séance du 8 nivôse, un membre a fait lecture d'une adresse à la Convention nationale qu'il avoit été chargé de rédiger relative à cette acceptation, elle a été adoptée avec applaudissement. La Société a ensuite arrêté que le citoyen Pierre Paul Vial, lieutenant des canonniers du 2^e b^{on} de la Nièvre, natif de Bar-sur-Seine, blessé à la jambe au service de la République seroit chargé de la présenter à la Convention nationale et de lui faire hommage au nom de la Société des dons en souliers, bas, chemises, habits armes et argent offerts par elle à la patrie pour ses généreux défenseurs. Le dit citoyen Vial a accepté cette honorable commission avec reconnaissance.

21

Maure, représentant du peuple dans le département de l'Yonne, écrit d'Auxerre, le 21 nivôse, que l'épuration des autorités constituées de ce département va les rendre dignes du gouvernement révolutionnaire; qu'il n'appartenoit qu'à la Convention de donner ce mouvement uniforme et salutaire : qu'elle reçoit les bénédic-

(1) P.V., XXIX, 212. Mention dans *M.U.*, XXXV, 396; *J. Matin*, n° 526; *J. Sablier*, n° 1075; *Ann. patr.*, p. 1697; *C. Eg.*, p. 106; *Audit. nat.*, n° 478; *J. Fr.*, n° 477; *Ann. R.F.*, n° 45 (Calvados pour Bar-sur-Seine).

(2) B^{on}, 24 niv.

(3) C 288, pl. 875, p. 21, 22, 23.